
Programme de Formation

Transport de marchandises dangereuses : initiation



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Toute personne susceptible de donner un ordre de transport et/ou d'emballer, d'étiqueter, d'expédier, de réceptionner un colis de marchandises dangereuses (chercheurs, ingénieurs, techniciens, acheteurs de transports...)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les prescriptions de la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses
- Connaître les responsabilités des intervenants dans la chaîne de transport (expéditeurs, destinataires, transporteurs, etc.)
- Classer/identifier son produit selon les réglementations du transport : l'ADR 2023 (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) et l'arrêté dit "Arrêté TMD"
- Emballer, expédier, transporter et/ou réceptionner un colis dangereux

Description

- Réglementation relative au transport de marchandises dangereuses selon le mode de transport (route, air, mer) : l'ADR 2025 (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) et l'arrêté dit "Arrêté TMD"
- Les responsabilités des intervenants
- Les classes de danger
- Classement/identification
- Les exemptions et régimes dérogatoires (1.1.3.6, quantités limitées, exceptées...)
- Les emballages
- Marquage et étiquetage des colis (exercice)
- Documentation (déclarations de marchandises dangereuses...)
- Le véhicule (équipements, placardage...)
- Chargement / Déchargement





Modalités pédagogiques

Présentiel OU à distance

Alternance de présentations (3/4 du temps), d'exercices, de vidéos, d'études de cas réels et de retours d'expériences des intervenants (1/4 du temps).



Moyens et supports pédagogiques

Un fichier au format PDF sera mis à disposition du participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Un suivi individualisé par des évaluations formatives est assuré. Une attestation de fin de formation est délivrée à la fin du parcours.

Cette formation ne conduit pas à une certification au titre du chapitre 8.2 de l'ADR 2023 (pour l'équipage du véhicule).



Informations sur l'admission

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



Informations sur l'accessibilité

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.